

Offre d'acquisition volontaire et conditionnelle sur Vastned Retail Belgium NV : pourcentage d'acceptation de 90% non atteint

Amsterdam, Pays-Bas – le 4 juin 2018, 8h00 (CET)

- Pourcentage d'acceptation de 90% du free float non atteint
- L'offre d'acquisition n'a pas lieu : les actionnaires de Vastned Retail Belgium NV conservent leurs actions, qui restent cotées sur Euronext Bruxelles
- Vastned maintient le résultat direct attendu pour 2018

L'offre d'acquisition n'a pas lieu

Vastned Retail N.V. (Euronext Amsterdam : VASTN) ("Vastned") annonce aujourd'hui le résultat de l'offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle des actions de Vastned Retail Belgium NV (Euronext Bruxelles : VASTB) ("Vastned Retail Belgium"), lancée le 12 avril 2018.

Pendant la période d'acceptation de quatre semaines qui s'est déroulée du 2 mai au 1^{er} juin 2018, 1,2 million d'actions ont été apportées à l'offre publique d'achat, soit 70% du free float. Malheureusement, le nombre d'actions offertes n'est pas suffisant afin d'atteindre le pourcentage minimum d'acceptation de 90%. Etant donné que l'offre d'acquisition de Vastned sur Vastned Retail Belgium n'a qu'une seule période d'acceptation, sans possibilité de réouverture volontaire de l'offre, l'offre d'acquisition n'aura pas lieu et tous les actionnaires, y compris ceux qui ont apporté leurs actions à l'offre, conserveront leurs actions.

Vastned Retail Belgium demeure coté à la bourse de Bruxelles

Par l'acquisition de toutes les actions en circulation de Vastned Retail Belgium, Vastned souhaitait transformer le statut de Vastned Retail Belgium de société immobilière réglementée publique (SIRP) en fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS). Le fait que le seuil minimum d'acceptation n'ait pas été atteint signifie que la conversion de SIRP en FIIS n'aura pas lieu et que la cotation de Vastned Retail Belgium sur Euronext Bruxelles sera maintenue.

Taco de Groot, CEO de Vastned Retail N.V. : *“En collaboration avec Vastned Retail Belgium, nous avons tout mis en œuvre pour assurer le succès de l'offre, mais malheureusement, le nombre d'actions apportées à l'offre est insuffisant et la transaction n'aura pas lieu. Nous, et une grande majorité des actionnaires de Vastned Retail Belgium, pensons que le prix de l'offre était correct, ce qui avait également été confirmé par le rapport de l'expert indépendant Degroof Petercam Corporate Finance. Nous tenons à remercier Vastned Retail Belgium et tous les conseillers pour la bonne coopération au cours de ce processus. Vastned Retail Belgium reste une filiale*

importante de Vastned et nous nous réjouissons de la poursuite constructive de notre coopération à l'avenir. ”

Vastned maintient le résultat direct attendu pour 2018:

Compte tenu du fait que l'offre d'acquisition sur Vastned Retail Belgium n'aura pas lieu, les avantages et les économies de coûts prévus ne se réaliseront pas. Les coûts de transaction encourus auront un effet modérateur sur le résultat de Vastned en 2018. Nous prévoyons que le résultat direct pour 2018 se situera entre 2,10 € et 2,20 € par action.

Pour toute information complémentaire :

Vastned Retail N.V.
Ronald Beemsterboer
Investor Relations Manager
ronald.beemsterboer@vastned.com
Tél. : +31 61099 1240

À propos de Vastned Retail N.V.

Vastned Retail N.V. est une entreprise immobilière européenne cotée en bourse et spécialisée dans les lieux de shopping haut de gamme (« venues for premium shopping »). Vastned Retail N.V. investit dans des villes sélectionnées en Europe en mettant particulièrement l'accent sur les meilleures propriétés commerciales dans les rues commerçantes les plus populaires des grandes villes. Les locataires de Vastned Retail N.V. sont des détaillants internationaux et nationaux de premier plan. Le portefeuille immobilier avait une taille d'environ 1,5 milliard d'euros en date du 31 mars 2018.

Disclaimer

Ce communiqué de presse est également publié en anglais et en néerlandais. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques de ce communiqué de presse, la version néerlandaise prévaut.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre ni une invitation à acheter ou à céder des titres.

Ce communiqué de presse ne constitue, en l'occurrence, ni une offre ni une invitation à acheter ou céder des titres (i) dans une juridiction où une telle offre ou invitation ne serait pas autorisée ou (ii) à toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou invitation. Il incombe à chaque personne qui dispose de ce communiqué de presse d'obtenir les informations relatives à l'existence de telles limitations et de s'assurer ainsi, le cas échéant, qu'elle les respecte.

Aucune démarche n'est entreprise ou ne sera entreprise afin de rendre possible une offre publique d'acquisition dans une autre juridiction que la Belgique. Ni le présent communiqué de presse ni le prospectus et le formulaire d'acceptation ni aucune autre publicité ou information ne peuvent être diffusés publiquement dans une juridiction hors de la Belgique où des obligations

d'enregistrement, de qualification ou d'autres obligations prévalent ou prévaudraient dans le cadre d'une offre d'achat ou de vente de titres. En particulier, ni le présent communiqué de presse ni le prospectus et le formulaire d'acceptation ni aucune autre publicité ou information ne peuvent être diffusés publiquement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni ou au Japon. Toute violation de ces restrictions pourrait constituer une infraction aux lois et autres réglementations financières des États-Unis d'Amérique ou d'autres juridictions comme le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni ou le Japon. Vastned Retail N.V. et Vastned Retail Belgium déclinent expressément toute responsabilité pouvant résulter d'une violation de ces restrictions par toute personne quelconque.